



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 13 février 2025

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS VACANTS : LANCEMENT OPÉRATIONNEL DE LA DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE EN NORMANDIE

La Normandie a connu une forte augmentation des logements vacants, doublant en dix ans pour atteindre environ 150 000 logements en 2020, soit 8,1 % du parc immobilier.

Au regard des enjeux de sobriété foncière et de redynamisation des centres-bourgs, l'État et la Région Normandie ont lancé une expérimentation visant à accélérer la mobilisation des logements vacants dans huit intercommunalités :

- Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau (14),
- Communauté d'agglomération Évreux Porte de Normandie (27),
- Communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo (50),
- Communauté de communes de Flers Agglo (61),
- Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe (61),
- Communauté d'agglomération de la région Dieppoise (76),
- Communauté de communes Falaises du Talou (76),
- Communauté de communes des Villes Sœurs (76).

À l'écoute des besoins exprimés par les territoires les plus expérimentés en la matière, la démarche lancée en avril 2024 vise à déployer des initiatives et des moyens d'action renforcés intégrant :

- des moyens humains via le financement du recrutement de chefs de projet au sein des territoires,
- des compétences par la mobilisation d'expertise via le CEREMA et de juristes pour les situations complexes telles que les successions ou les copropriétés,

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

1/2

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- le financement adapté des travaux de rénovation des logements en vue de leur remise sur le marché.

Des aides financières de la Région et les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) pour le financement de l'État pourront être mobilisées afin d'accompagner les travaux de rénovation de ces biens pour les sortir définitivement de la vacance. Les propriétaires pourront être accompagnés via le Service Public de la Rénovation de l'Habitat et ainsi disposer d'un conseil sur les travaux à réaliser ainsi qu'un soutien dans l'établissement de leurs demandes de subvention, en particulier pour les propriétaires individuels.

Ces outils proposés conjointement et de manière complémentaire entre l'État et la Région vont permettre d'engager un dialogue sur le territoire avec les propriétaires et les acteurs du secteur de l'immobilier pour identifier les causes de la vacance et inciter à la réalisation de travaux souvent nécessaires pour remettre en location le bien.

En ce début d'année 2025, le dispositif est en place et l'expérimentation peut entrer dans une phase opérationnelle. Les chefs de projet dédiés sont en fonction et l'écriture des feuilles de route a démarré. Leur recrutement au sein des EPCI, dont le financement est soutenu à 75 % par l'État, va permettre de caractériser la vacance sur le territoire et d'engager une démarche de terrain pour la mobilisation des logements vacants auprès des propriétaires concernés. En parallèle, la Région Normandie mobilise l'expertise du CEREMA pour définir la feuille de route des territoires en vue d'accélérer le travail à conduire par les chefs de projets.

En 2024, la Région et l'État, via les aides l'ANAH, ont déployé au total près de 150 millions d'euros pour la rénovation de logement, dont la rénovation énergétique et la mobilisation de logements vacants. En 2025, les enveloppes prévisionnelles seront supérieures, pour poursuivre la rénovation énergétique des logements, mais également pour accélérer la lutte contre la vacance (prévention et remobilisation des logements).